




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-120**

**Séance publique du**

**24 juillet 2020**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176195-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RAPPORT POUR INFORMATION - CASINO MUNICIPAL - RAPPORT D'ACTIVITES CLOS  
AU 31 OCTOBRE 2019**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS  
 JURIDIQUES COMPLEXES ET  
 CONTROLE ET SUIVI DES  
 PROCEDURES CONTENTIEUSES  
 Direction Etudes Juridiques &  
 Contentieux

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 24 JUILLET 2020

-----

**Nomenclature : 1.2**  
 Délégation de service public

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : RAPPORT POUR INFORMATION - CASINO MUNICIPAL - RAPPORT D'ACTIVITES  
 CLOS AU 31 OCTOBRE 2019- Information du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération DL.2016-253 du 20 juin 2016 et au terme de la procédure légale, il a été décidé de confier à la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal (SCMAT), Société du groupe Partouche, la gestion par voie de délégation de service public du casino municipal.

La convention d'exploitation, signée pour une durée de 12 ans, a pris effet au 1er novembre 2016, prévoyant, conformément au projet présenté par la SCMAT et accepté par la Ville, le réaménagement complet des espaces intérieurs, afin de proposer différentes animations multimédia, dans un environnement immersif ainsi que des espaces de jeux repensés.

Le rapport d'activités présenté s'inscrit dans un cadre contractuel qui prévoit les partenariats et versements suivants :

**I -AU TITRE DES CONTRIBUTIONS LIEES AU PRODUIT BRUT DES JEUX :**

Versement à la Ville :

- de la part communale sur le prélèvement opéré par l'Etat.....1 827 434 €

- du prélèvement communal de 15 %, prévu au cahier des charges.....4 492 007 €  
-----  
Total..... 6 319 441 €

contre un total de 6 117 777 € pour l'exercice précédent.

## **II- AU TITRE DE LA CONTRIBUTION DU DELEGATAIRE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ARTICLE 35 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION)**

Versement d'une contribution de 41 740 € au profit de l'Association "L'Institut de l'Image".

## **III - AU TITRE DE L'EFFORT ARTISTIQUE (M.A.Q.) - Article 31-2 de la convention :**

Conformément à l'article L 321.1 et suivants du code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation de jeux est accordée en compensation de l'effort artistique que doit assumer le délégataire qui se traduit par :

- l'organisation de représentations théâtrales, de concerts, de galas ou d'attractions de tout premier ordre,
- l'organisation de manifestations artistiques de qualité (M.A.Q.).

La participation à ces manifestations, au sens de l'article L 2333-55-3 du C.G.C.T., permet au délégataire de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par ledit article. Dans le cadre de sa contribution financière **la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal a versé les sommes suivantes :**

Au titre de la saison MAQ 2018 :

- A l'Association " Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence..... 1 529 880 €  
- A l' Association " Ballet Preljocaj " ..... 382 470 €  
-----  
Total 1..... 2 072 230 €

Au titre de la saison MAQ 2019 :

- A l'Association " Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence..... 1 582 525 €  
- A l' Association " Ballet Preljocaj " ..... 395 631 €  
-----  
Total 2..... 1 978 156 €

Total général (1 + 2)..... 4 050 386 €

Conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T. ce rapport d'activité sera soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

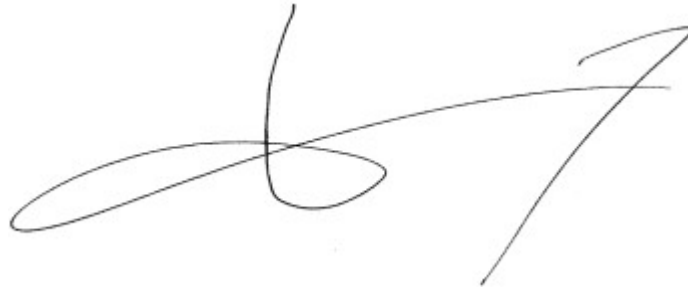
Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité clos le 31 octobre 2019, ci-joint, communiqué par la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal.

DL.2020-120 - RAPPORT POUR INFORMATION - CASINO MUNICIPAL - RAPPORT  
D'ACTIVITES CLOS AU 31 OCTOBRE 2019- Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé  
Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/07/20  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

Société Anonyme au capital de 2 160 000 euros  
Siège social : 21 avenue de l'Europe – 13090 AIX EN PROVENCE  
551 620 198 R.C.S. AIX EN PROVENCE

## RAPPORT D'ACTIVITE

### DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2019

#### I.- SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

##### 1.1.- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

###### Travaux de rénovation du Pasino

Dans le respect des termes de la nouvelle convention d'exploitation du casino d'Aix-en-Provence, entrée en application le 1er novembre 2016 pour une durée de 12 ans, des travaux de rénovation d'envergure ont été réalisés par la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal « SCMAT ».

- ✓ Ce programme d'investissements, engagé depuis septembre 2017, a en partie été finalisé au cours de l'exercice 2018/19 (ouverture des salles de jeux et du restaurant, sous leur nouvelle configuration, le 5 avril 2019), représentant un investissement cumulé comptabilisé pour 24,5 M€ à la clôture de l'exercice. La société devient le « Pasino Grand » d'Aix-en-Provence.

Les exercices 2016/2017, 2017/2018 et 2018/19 ont donc été affectés de manière significative par le ralentissement de l'activité « jeux » et « hors jeux », compte tenu de la réorganisation imposée au cours de la réalisation de ces travaux, ce qui a impacté directement la rentabilité de la société durant ces périodes.

Le financement des travaux a été assuré pour partie par recours à financements externes (notamment emprunts de 10,5 M€ souscrits par la société en N-1 et N), et pour partie sur financements propres par SCMAT et sa société mère Groupe Partouche SA.

- ✓ Exploitation de 296 machines à sous (au 31/10/19),
- ✓ Exploitation des jeux traditionnels (R.F, R.A, B.J.),
- ✓ Exploitation 2 tables de roulette anglaise électronique (130 postes),
- ✓ Exploitation de la bataille,
- ✓ Exploitation du texas hold'em poker,
- ✓ Exploitation de l'ultimate hold'em poker,
- ✓ Exploitation d'un bar dans la salle des jeux traditionnels,
- ✓ Exploitation d'un bar dans la salle des machines à sous
- ✓ Exploitation d'un restaurant,

Compte tenu de ces éléments et de la structure financière de la société, Groupe Partouche SA, s'est engagée à assurer son soutien financier à sa filiale SCMAT pour qu'elle puisse faire face à ses propres engagements et poursuivre normalement son activité durant toute la durée des travaux de rénovation du casino et la période nécessaire à un retour à une situation équilibrée.

#### **A – EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à la clôture de l'exercice à la somme de 21.594.109 euros contre 20.125.405 euros l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 7,30%.

Le produit brut des jeux s'élève à 44.892.083 Euros, décomposés comme suit : 2.083 euros, notre établissement se classe à la 6<sup>ème</sup> place du classement national des 202 casinos autorisés et en exploitation.

	<b>Au 31/10/2019</b>	<b>Au 31/10/2018</b>
Jeux Traditionnels	11.804.506	11.865.744
Machines à Sous	33.087.578	31.613.276
<b>TOTAL</b>	<b>44.892.083</b>	<b>43.479.020</b>

Les grandes masses de notre chiffre d'affaires se répartissent entre les activités jeux, restauration de la manière suivante :

**JEUX MACHINES A SOUS** : Notre parc de 296 machines à sous (au 31 Octobre 2019) nous a permis de réaliser, au cours de l'exercice, un produit brut des jeux (avant prélèvement) de 33.087.578 euros contre 31.613.276 euros l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 4,66%. Cette augmentation du produit « machines à sous » s'explique principalement par la réouverture de « Pasino Grand » le 5 avril 2019, ainsi que par l'ouverture d'une terrasse de jeux provisoire « Zone Fumeurs » le 22 juillet 2019 avec l'installation de 31 machines à sous dans ce nouvel espace.

**JEUX TRADITIONNELS** : Le produit brut « jeux traditionnels » (avant prélèvement), s'élève, à la clôture de l'exercice, à 11.804.506 euros contre 11.865.744 euros l'exercice précédent, soit une variation à la baisse de 0,52%. Cette baisse du produit « jeu traditionnel » s'explique principalement par la réorganisation du secteur des Jeux Traditionnels, qui a entraîné une réduction de la plage des horaires d'ouverture (modification de l'horaire d'ouverture de la salle des jeux de table à partir du 5 avril 2019, passant de 15h00 à 20h00).

Le montant global de nos prélèvements sur le produit brut des jeux s'est élevé à la somme de 26.106.169 euros dégageant ainsi un produit net de 18.785.914 euros contre 18.367.117 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 2,28%.

#### **PRELEVEMENTS :**

Le total des prélèvements s'élève donc à 26 106 169 €, en hausse de +3,96% par rapport à N -1.

La Commune d'Aix en Provence a perçu au cours de cet exercice :

* Prélèvement communal de 15% en vertu du Cahier des Charges	4.492.007 €
* Part communale sur le prélèvement d'Etat	1.827.434 €

soit un total de **6.319.441 €**

contre un total de 6.117.777 € l'exercice précédent.

**RESTAURATION** : Le chiffre d'affaires de la « restauration » s'élève à la clôture de l'exercice à 2.298.798 euros au 31 Octobre 2019 contre 1.219.753 euros au 31 Octobre 2018, soit une variation à la hausse de 88,46%. Cette augmentation de l'activité « restauration » s'explique principalement par la nouvelle offre en matière de restauration dans le nouveau "PASINO GRAND".

Nous étions, en effet, pendant toute la durée des travaux (soit sur une période de 18 mois comportant l'ensemble de l'exercice 2017-2018) dans une configuration réduite de l'activité restauration à savoir, un seul bar et un "corner" restaurant de 34 places. Or depuis le 5 avril 2019, date à laquelle le " PASINO GRAND " a rouvert ses portes avec la nouvelle offre, nous proposons un restaurant (Le Grand'IOZ) qui dispose de 200 places assises et de 2 bars (un en salle des M.A.S et un en salle des Jeux Traditionnels) ainsi qu'une activité "Banqueting".

Avec cette nouvelle offre de restaurant (buffet à volonté), le prix moyen par couvert est passé de 21,50 euros à plus de 35 euros aujourd'hui et la fréquentation est passée de 2000 couverts par mois à plus de 6000 couverts par mois en moyenne.

L'activité des bars, avec l'augmentation de la fréquentation des salles de jeux, s'est également bien développée.

A noter que les résultats de l'exercice 2018-2019 n'ont bénéficié de ce nouvel essor qu'à partir de la moitié de l'exercice (puisque nous avons rouvert début avril) et donc que les résultats de l'exercice en cours (2019-2020) permettront encore une progression significative en terme de fréquentation et de chiffre d'affaires.

## **B – POLITIQUE D'ANIMATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA STATION**

### **PARTENARIATS EXERCICE 2018/2019**

Dans le cadre de nos obligations conventionnelles, nous avons participé au financement des associations suivantes :

#### **Association l'Institut de l'Image**

Notre contribution sur l'exercice 2018/2019, conformément à l'article 11 de la convention d'exploitation du casino du 12 juillet 2016, s'élève à la somme de 41.740 euros. A la demande de « l'association l'Institut de l'Image », un acompte d'un montant de 25 000 euros a été versé le 27 septembre 2019. Le solde, soit 16.740 euros, a été réglé le 8 janvier 2020.

#### **Effort artistique (Manifestations Artistiques de Qualité) :**

Deux associations sont concernées par ces M.A.Q. :

- ✓ Association pour le « Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix en Provence »
- ✓ Association « Ballet Preljocaj »

Conformément à l'article 31 de la convention d'exploitation du casino et dans le cadre des conventions de coproduction nous associant à l'organisation des spectacles réalisés par l'association pour le « Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix en Provence » et l'association « Ballet Preljocaj », nous avons présenté à l'autorité administrative compétente les demandes d'éligibilité des spectacles au dispositif de crédit d'impôt et de remboursement de crédit d'impôt pour les Manifestations Artistiques de Qualité.

Dans le cadre de notre contribution financière, nous avons réglé les sommes suivantes :

- Au titre de la saison M.A.Q. 2018 : **1.912.350 € (réglés sur l'exercice, le 15/02/2019)**

- Association « Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix en Provence »	1.529.880 €
- Association « Ballet Preljocaj »	382.470 €

- Au titre de la saison M.A.Q. 2019 : **1.978.156 € (réglés après la clôture de l'exercice)**

- Association « Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix en Provence »	1.582.525 €
- Association « Ballet Preljocaj »	395.631 €

Conformément à l'article 34 de la convention d'exploitation du casino du 12 juillet 2016, nous avons également subventionné la SCI Les Thermes à hauteur de 883.014 euros sur l'exercice 2018/2019.

### **Sponsoring et Mécénat**



Au cours de cet exercice, nous avons subventionné diverses associations culturelles, artistiques ou sportives à hauteur de 87.150 euros.

### **Situation sociale**

#### **Effectif :**

L'effectif moyen et équivalent temps plein, au titre de l'exercice est de 238 contre 248 au titre de l'exercice précédent.

#### **Risques Prud'homaux :**

2 litiges prud'homaux ont été provisionnés au 31 octobre 2019, sur 3 affaires pendantes.

Pour mémoire nous vous rappelons dans le tableau ci-dessous l'ensemble des enjeux des litiges prud'homaux en cours au 31 octobre 2019 :

Montant total provisionné au 31/10/2019 (prov. pour risques)	12 K€
Montant total des demandes des parties adverses	(*)544 K€

(\*) dont 382 K€ sur 1 litige non provisionné car le salarié, licencié depuis, a été débouté en 1ère instance.

### **1.2.- Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Afin d'offrir un meilleur accueil à notre clientèle, nous avons procédé à certains aménagements et notamment au réaménagement sous sa forme définitive de notre « Zone Fumeurs » avec une augmentation de 50 machines à sous supplémentaires afin de porter notre parc sur la terrasse à plus de 80 machines à sous, et ainsi mieux répondre à la demande potentielle de nos clients.

Nous avons également procédé au retrait de quelques machines à jetons afin de libérer de l'espace dans la salle de jeux au rez-de-chaussée pour pouvoir augmenter les postes de Jeux Electroniques.

### **1.3.- Evénements importants survenus au cours de l'exercice**

Les deux événements les plus importants survenus au cours de l'exercice 2018/2019 ont été la réouverture du « Pasino Grand » le 5 avril 2019 dans sa nouvelle configuration, ainsi que l'aménagement de la terrasse de jeux « Zone Fumeurs » le 22 juillet 2019, sous sa version provisoire en attendant le début des travaux en septembre 2020 (cf § précédent).

### **1.4.- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Nous avons débuté le nouvel exercice 2019/2020 à 296 machines à sous et à 110 postes. Suite à plusieurs MIX depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, notre parc a évolué. A la fin février 2020, nous serons à 315 machines à sous et à 130 postes de Roulette Anglaise Electronique.

De plus, le 8 janvier 2020, nous avons procédé à la fermeture de la terrasse « Zone fumeurs » à des fins de réaménagement.

### **1.5.- Activités en matière de recherche et de développement**

Conformément aux dispositions de l'Article L. 232-1, II. du Code de commerce, nous vous informons que notre société, de par son activité, n'est pas concernée par l'activité de recherche et de développement.

### **1.6.- Situation d'endettement**

En application de l'Article L. 225-100-1, I, 1° du Code de commerce, la situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires de notre société représente :

	31/10/2019	31/10/2018	31/10/2017
Capitaux propres	-4 953 414 €	3 225 887 €	7 607 578 €
Endettement financier (incluant les comptes courant Groupe)	39 934 444 €	24 586 220 €	8 630 372 €
Total bilan	48 579 030 €	36 542 276 €	27 389 857 €
Capitaux propres / Total bilan	-10,20%	8,83%	27,78%
Endettement financier / Capitaux propres	N/A Capitaux propres négatifs	762,15%	113,44%

### **1.7.- Délais de paiement**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-14 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients [Annexe 1].

## **II.- FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **2.1.- Activité des filiales et participations**

Notre société détient, à la clôture de l'exercice clos le 31/10/2019, 99,96% de la S.A. PLEINAIR CASINO dont l'activité, au cours de l'exercice a été la suivante :

- exploitation des jeux traditionnels (roulette anglaise, black jack, texas hold'em poker, ultimate poker), 53 postes de Jeux électroniques ; dont 46 postes de roulette anglaise et 37 équipés en plus du Black Jack de la marque ALFASTREET et 7 postes MultiTouche de la marque TANGIAMO
- exploitation de 213 machines à sous,
- exploitation d'un bar et un food truck côté salles de jeux,
- exploitation d'un restaurant « Le Parc »

et se caractérise par les principales données ci-après :

	Au 31/10/2019	Au 31/10/2018	Au 31/10/2017
Chiffre d'affaires	9 942 725 €	8 966 607 €	6 475 514 €
Charges d'exploitation	11 166 918 €	11 326 035 €	8 309 921 €
Résultat d'exploitation	(1 033 562) €	(2 176 207) €	(1 704 233) €
Résultat financier	(690) €	(3 201) €	5 532 €
Résultat net comptable	(1 029 399) €	(2 286 428) €	(1 659 988) €
Situation nette à la clôture	(3 996 673) €	(2 962 243) €	(670 784) €

### **2.2.- Prises de participation ou prises de contrôle**

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation dans le capital social d'une autre société.

### **2.3.- Répartition du capital**

Conformément aux dispositions de l'Article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que le capital de notre société, au 31 Octobre 2019, est détenu par :

	Nombre d'actions	Pourcentage
SATHEL	82 436	61,06 %
GROUPE PARTOUCHE	52 158	38,64 %
DIVERS	406	0,30 %

### **III.- PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL**

Au 31 Octobre 2019, le personnel ne détenait aucune action dans le capital de la société, dans les conditions définies par l'Article L. 225-102 du Code de commerce.

### **IV.- RÉSULTATS - AFFECTATION**

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### **4.1.- Examen des comptes et résultats**

Au cours de l'exercice clos le 31 Octobre 2019, le montant des traitements et salaires s'élève à 8.713.188 euros contre 8.274.227 euros l'exercice précédent soit une variation à la hausse de 5,31%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 3.286.854 euros contre 3.134.133 euros l'exercice précédent, soit une variation à la hausse de 4,87%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 238 contre 248 l'exercice précédent.

Il est précisé que la société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevés à 111.801 euros contre aucune dépense au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 29.182.757 euros contre 26.268.919 euros l'exercice précédent, traduisant une variation à la hausse de 11,09%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (5.693.843) euros contre (4.260.513) euros pour l'exercice précédent, ce qui traduit une variation à la baisse de 33,64%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (185.218) euros, il s'établit à (5.879.061) euros contre (4.311.754) euros l'exercice précédent.

Après prise en compte, du résultat exceptionnel de (2.328.005) euros, d'un crédit d'impôts de 30.000 euros, l'exercice clos le 31 Octobre 2019 se traduit par une perte de (8.177.066) euros contre une perte de (4.379.455) euros au titre de l'exercice précédent.

#### **4.2.- Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (8.177.066) euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Nous vous précisons que du fait des pertes, le montant des capitaux propres est inférieur à la moitié du capital social ; il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'Article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

#### Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

#### **4.3.- Tableau des résultats**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'Article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices [Annexe 2].

### **V.- CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'Article L. 225-37-4, 2°, du Code de commerce, vous trouverez ci-après, les informations relatives aux conventions réglementées.

#### CONVENTIONS CONCLUES AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES AYANT POURSUIVI LEURS EFFET AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES SANS EFFET AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous demandons, d'une part, de bien vouloir approuver les conventions nouvelles entrant dans le champ d'application de l'Article L. 225-38 du Code de commerce autorisées et conclues au titre de l'exercice clos le 31 Octobre 2019, à savoir :

- Renouvellement de la mission spéciale confiée à Monsieur Michel ALBANESI
- Renouvellement de la mission spéciale confiée à Monsieur Jean CARRESE

et, d'autre part, de prendre acte de la poursuite, au titre dudit exercice, des conventions autorisées et conclues antérieurement régulièrement approuvées par l'Assemblée Générale et qui ont fait l'objet, conformément aux obligations en la matière, d'un réexamen par votre Conseil d'Administration, à savoir :

- Convention d'intégration fiscale, renouvelable par tacite reconduction ;
- Poursuite des convention sous conditions de subventions de travaux immobiliers, conclues entre la S.C.M.A.T., la SARL HOTEL AQUABELLA, la SCI LES THERMES et GROUPE PARTOUCHE S.A au cours des exercices antérieurs.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions, qui seront décrites dans son rapport spécial.

### **VI.- ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

#### 6.1.- Situation des mandats des Administrateurs

Après avoir examiné la situation des mandats des Administrateurs, nous vous précisons que les mandats de Messieurs Bernard LÉAUX et Jean-Marc FORNERI arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

En conséquence, nous vous proposons :

- ✓ de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Bernard LÉAUX et de nommer en ses lieu et place :
  - Monsieur Bernard JERONCI  
Né le 28 Novembre 1965 à NERAC (47)  
De nationalité française  
Demeurant : 174 Allée des Pins - Val de Sibourg - 13680 LANÇON de PROVENCE

Et ce pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2022, tenue en 2023.

- ✓ le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Marc FORNERI pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Octobre 2022, tenue en 2023.

#### 6.2.- Situation du mandat des Commissaires aux comptes

Après avoir examiné la situation du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant, nous vous précisons qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à échéance.



# SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

## ANNEXE 1

### FACTURES (1) REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

(Article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures (2) émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour [indicatif]	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour [indicatif]	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-					-	-					-
Montant total des factures concernées TTC	427 739	0	0	0	0	427 739	-	-	-	-	450	450
% du montant total des achats de l'exercice HT	4,01%	-	-	-	-	4,01%						
% du CA de l'exercice HT							-	-	-	-	NS	NS
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	-						Chèques impayés					
Montant total des factures exclues TTC	-						55 141 €					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal –Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : Fournisseurs Boissons : 30 j fin de mois Fournisseurs Nourriture : 30 j fin de décade Fournisseurs Viande : 20 j date de facture						Délais contractuels : à réception Délais légaux :					

(1) Prendre en considération les dates effectives présentes sur les factures et non les dates de réception desdites factures

(2) La notion de "facture" est non applicable pour tous les Produits des jeux

(3) A préciser

# SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

## ANNEXE 2

### RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice clos le 31/10/15 (N-4)	Exercice clos le 31/10/16 (N-3)	Exercice clos le 31/10/17 (N-2)	Exercice clos le 31/10/18 (N-1)	Exercice clos le 31/10/19 (N)
<b>I.- CAPITAL EN FIN D'EXERCICE :</b>					
Capital social	2.160.000	2.160.000	2.160.000	2.160.000	2.160.000
Nombre des actions ordinaires existantes	135.000	135.000	135.000	135.000	135.000
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>II.- RESULTATS DE L'EXERCICE :</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	24.885.109	24.759.149	22.745.607	20.125.405	21.594.109
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.195.105	800.126	-949.054	-1.121.269	-4.375.451
Impôts sur les bénéfices	-32.472	-33.901	-35.835	-34.295	-30.000
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissement et provisions	-946.493	-2.371.491	-3.868.445	-4.379.455	- 8.177.066
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III.- RESULTATS PAR ACTION :</b>					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissement et provisions	9,09	5,92	-6,76	-8,05	-32,41
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-7,01	-17,57	-28,66	-32,44	-60,57
Dividendes attribués à chaque action	0	0	0	0	0
<b>IV.- PERSONNEL :</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	289	290	268	248	238
Montant de la masse salariale de l'exercice	9.056.142	9.008.240	9.270.678	8.274.227	8.713.188
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3.455.605	3.382.507	3.352.351	3.134.133	3.286.854